



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Seine-et-Marne



MAIRIE DE LA ROCHETTE  
Monsieur Pierre YVROUD  
Maire  
55 rue Rosa-Bonheur  
BP 801  
77 012 Melun Cedex

Melun, le 16 mars 2018

*Dossier suivi par : Noémie LHERMITTE  
Chargée d'Études en Urbanisme  
Tél : 01.64.79.26.16  
Email : Noemie.LHERMITTE@cma77.fr*

**Objet : Avis de la CMA 77 sur l'arrêt du projet de révision du PLU**

Monsieur le Maire,

Suite à votre courriel du 16 mars 2018 relatif à l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de La Rochette, nous vous informons que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne n'a pas d'observations à formuler.

Toutefois, nous attirons votre attention sur l'absence de règles à destination de l'artisanat dans l'Article 2 (Conditions d'autorisation) de la zone UA, et dans l'Article 9 (Stationnement) pour les zones UA, UB et UC. Il nous semble important de préciser ces articles, afin ne pas freiner l'installation des artisans dans ces espaces urbanisés.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Elisabeth DETRY  
Présidente